

29 novembre Journée Internationale de solidarité avec le peuple palestinien

En 1977, l'Assemblée générale de l'ONU a demandé que soit célébrée chaque année, le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Car c'est le 29 novembre 1947 qu'elle avait adopté la résolution sur le partage de la Palestine.

L'Assemblée, le 3 décembre 2001, a autorisé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à continuer à promouvoir l'exercice de ces droits, à apporter à son programme de travail les aménagements qu'il jugerait nécessaires compte tenu de l'évolution de la situation et à mettre l'accent sur la nécessité de mobiliser aide et appui en faveur du peuple palestinien.

Le 3 décembre 2003, l'Assemblée a souligné la nécessité de s'attacher à la vision de la solution de deux États et au principe de la terre contre la paix, et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Elle a également souligné la nécessité d'assurer le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967 et d'assurer la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien dont, au premier rang, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un État indépendant.

Un site à visiter : www.france-palestine.org